

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOGNÉVILLE
DU 11 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le onze décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MOGNÉVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard SIRI, Maire, après convocation légale en date du 6 décembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Déclassement de parcelles et intégration en voirie communale.
- Classement des voies communales.
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- Demande de financement Leader complémentaire au dossier Sylv'acces.
- Reboisement de la peupleraie de la parcelle des Aunes de l'Étang.
- Participation financière à l'action d'une jeune chasseresse de l'ACCA.
- Demande de subvention du Souvenir Français.
- Acceptation du devis se rapportant à la mission G2 PRO affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation du contrat de coordination SPS dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation du devis se rapportant au contrôle technique de construction dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation du devis se rapportant à des travaux de signalisation horizontale en agglomération de Mognéville.
- Acceptation du devis du CRRCOA se rapportant au contrôle du retable de l'Eglise Saint Rémi.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT et René ASSELIN.

Était absent excusé : Monsieur Romuald DA SILVA ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

Étaient absentes non excusées : Mesdames Jessica VELSCH et Céline ESTIEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Le quorum étant atteint, Madame Carine DEMEUSY est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024 est adopté.

N° 2024/88 - DÉCLASSEMENT DE PARCELLES ET INTÉGRATION EN VOIRIE COMMUNALE.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

N° 2024/89 - CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

N° 2024/90 - MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

N° 2024/91 - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER COMPLÉMENTAIRE AU DOSSIER SYLV'ACCTES.

Dans le cadre du reboisement de la parcelle 25 de la forêt communale, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une aide auprès de Sylv'Acctes.

Compte tenu du considérable surcoût des travaux, induit par l'obligation de protéger les plants des cervidés (75% de la dépense), le Conseil Municipal a décidé de solliciter en complément les fonds LEADER dans le cadre de la fiche action 4 du PETR : Préparer le Pays Barrois de demain : Accroître le savoir et la connaissance autour de la transition écologique.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 22 661,00 euros H.T. répartis et financés comme suit :

DÉPENSES PRÉVUES		RECETTES PRÉVUES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en € HT
- Préparation de sol	2 520,00	Concours publics	
- Fourniture sciage chêne et épicéa	6 875,00	Autofinancement 20,00 %	4 532,20
- Réalisation et mise en place lattis	9 000,00	FEADER sollicité 63,00 %	14 276,43
- Fourniture et plantation	2 251,00	Etat (préciser source(s))	
- Maîtrise d'œuvre	2 015,00	Région	
		Département	
		Commune	
		Communauté de Communes	
		Autres concours publics	
		Concours Privés	
		Autofinancement	
		Prêt bancaire	
		Crédit-bail	
		Recettes	
		Autres concours privés (préciser source(s)) Sylv'Acctes	
		17,00 %	3 852,37
TOTAL	22 661,00	TOTAL	22 661,00

En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 17 octobre 2024 visée par la Préfecture de la Meuse le 18 octobre 2024.

N° 2024/92 - REBOISEMENT DE LA PEUPLERAIE DE LA PARCELLE DES AUNES DE L'ÉTANG.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- le reboisement de la peupleraie de la parcelle des Aunes de l'Étang,

- d'accepter le devis n° 35 en date du 28 novembre 2024 de la SCEA CHANCE de Briquenay (Ardennes) d'un montant de 892,62 euros T.T.C. se rapportant à la fourniture de peupliers,

- d'accepter le devis du 10.12.2024 de l'entreprise NEY TRAVAUX FORESTIERS de Saint-Eulien (Marne) d'un montant de 785,40 euros T.T.C. se rapportant à la plantation.

N° 2024/93 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACTION D'UNE JEUNE CHASSERESSE DE L'ACCA.

Pour faire suite à la demande du Président de l'ACCA en date du 15 novembre 2024, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention à ladite association correspondant au reste à charge de la cotisation annuelle de la jeune Léa BORDIER pour sa 1^{ère} année de chasse, à savoir la somme de 350,00 euros.

N° 2024/94 - DEMANDE DE SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS.

Pour faire suite à la demande de subvention en date du 20 novembre 2024 de Monsieur Claude THIRÉ, Président du Comité de Revigny-sur-Ornain de la Délégation Générale de la Meuse du Souvenir Français, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100,00 euros.

N° 2024/95 - ACCEPTATION DU DEVIS SE RAPPORTANT À LA MISSION G2 PRO AFFECTANT LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis de la SAS INFRANEO de Ville-en-Vermois (Meurthe-et-Moselle) n° IN-24-10331-NCY en date du 26 novembre 2024 d'un montant de 5 975,00 euros H.T. se rapportant à la mission G2 PRO affectant le bâtiment de la Mairie.

N° 2024/96 - ACCEPTATION DU CONTRAT DE COORDINATION SPS DANS LE CADRE DE LA REPRISE DES DÉSORDRES AFFECTANT LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le contrat de coordination SPS de la SAS DEKRA Industrial de Laxou (Meurthe-et-Moselle) n° 2024 2014 5156 en date du 15 novembre 2024 d'un montant de 2 801,00 euros H.T. dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.

N° 2024/97 - ACCEPTATION DU DEVIS SE RAPPORTANT AU CONTRÔLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA REPRISE DES DÉSORDRES AFFECTANT LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis n° 540-C-2024-003W/0 en date du 8 novembre 2024 de la Société Bureau ALPES CONTRÔLES de Ludres (Meurthe-et-Moselle) d'un montant de 3 696,00 T.T.C. se rapportant au contrôle technique de construction dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.

N° 2024/98 - ACCEPTATION DU DEVIS SE RAPPORTANT À DES TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE EN AGGLOMÉRATION DE MOGNÉVILLE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis du Département de la Meuse n° 3272 en date du 5 novembre 2024 d'un montant de 2 620,09 euros T.T.C. se rapportant à des travaux de signalisation horizontale en agglomération de Mognéville.

N° 2024/99 - ACCEPTATION DU DEVIS DU CRRCOA SE RAPPORTANT AU CONTRÔLE DU RETABLE DE L'ÉGLISE SAINT RÉMI.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis du CRRCOA n° D-24121193 en date du 4 décembre 2024 d'un montant de 1 093,00 euros T.T.C. se rapportant à l'inspection complète du retable de l'église Saint Rémi.

N° 2024/100 - ACCEPTATION DU DEVIS SE RAPPORTANT AU DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE ET PLOMB DANS LE CADRE DE LA REPRISE DES DÉSORDRES AFFECTANT LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le devis n° DE24-18-32 en date du 6 novembre 2024 de la SARL Philippe HENRY de Thierville-sur-Meuse (Meuse) d'un montant de 540,00 T.T.C. se rapportant au diagnostic technique amiante et plomb dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.

N° 2024/101 – ACCEPTATION D'UN DON.

Pour faire suite au courrier de Monsieur Jean-Pierre BOUDART de POISSY (Yvelines), représentant l'indivision BOUDART, proposant de dédommager la Commune en réglant la somme de 300,00 euros (trois cents euros) afin de permettre de financer quelconque projet sur la parcelle forestière pédagogique à destination des écoles, en remerciement de l'autorisation accordée d'emprunter la parcelle communale forestière numéro 6B (forêt pédagogique pour les écoles) pour le débardage de bois d'une parcelle privée, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte ladite somme et s'engage à l'utiliser comme demandé.

N° 2024/102 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Un point est fait sur :

- les travaux de l'église Saint-Rémi,
- le financement de la halle,
- les travaux de la Mairie,
- l'analyse routière en cœur de village,
- la Saint Nicolas.

ORDRE DU JOUR :

- Déclassement de parcelles et intégration en voirie communale.
- Classement des voies communales.
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- Demande de financement Leader complémentaire au dossier Sylv'acces.
- Reboisement de la peupleraie de la parcelle des Aunes de l'Étang.
- Participation financière à l'action d'une jeune chasseresse de l'ACCA.
- Demande de subvention du Souvenir Français.
- Acceptation du devis se rapportant à la mission G2 PRO affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation du contrat de coordination SPS dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation du devis se rapportant au contrôle technique de construction dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation du devis se rapportant à des travaux de signalisation horizontale en agglomération de Mognéville.
- Acceptation du devis du CRRCOA se rapportant au contrôle du retable de l'Eglise Saint Rémi.
- Acceptation du devis se rapportant au diagnostic technique amiante et plomb dans le cadre de la reprise des désordres affectant le bâtiment de la Mairie.
- Acceptation d'un don.
- Questions et informations diverses.

Le Maire certifie avoir publié le procès-verbal sur le site internet de la Commune et transmis au contrôle de légalité le 13 décembre 2024.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard SIRI

Carine DEMEUSY